

les irreverences commises aux pieds des Autels , marquées par un Prophete sous le nom terrible de l'abomination de la desolation , ne provoquent la colere du Sauveur , qui chassa autrefois les vendeurs & acheteurs d'un Temple qui n'estoit que la figure de celuy qu'on profane : craignant pareillement que l'ingratitude scandaleuse dont l'on reconnoit l'amour excessif de J. C. qui s'unit à nous dans le S. Sacrement de l'Autel , en negligent de l'en remercier , ne tarisse la source des benedictions que le Ciel verse si abondamment depuis si long temps sur cette Colonie : craignant aussi que cette profanation que plusieurs font des saints jours de Fêtes & de Dimanches , qui sont instituez pour vaquer au culte & service de Dieu , n'attire la malediction sur les familles. Nous avertissons non seulement , & exhortons en general & en particulier ; mais nous prions encore un chacun des Fideles de notre Diocèse de tout notre cœur , & les conjurons par les entrailles de la misericorde de nôtre Seigneur J. C. de se rendre tres-assidus à leurs Paroisses ; d'y assister tant qu'ils pourront à tout le Service divin aux jours de Fêtes & de Dimanches , & sur tout de ne jamais perdre la Messe ces Saints jours ; de frequenter souvent & dignement les Sacremens de Penitence & d'Eucharistie , & pour en recevoir tout le fruit que Dieu desire , de ne se pas contenter d'y apporter les dispositions saintes & necessaires auparavant que de s'en approcher ; mais encore de ne jamais sortir de l'Eglise après avoir communiqué , qu'ils n'ayent mis un temps raisonnable à remercier nôtre Seigneur d'un si signalé bienfait : & enfin de se comporter toujours dans les Eglises avec la modestie & le respect que demande la souveraine Majesté de nôtre Dieu , qui reside specialement en ces saints lieux , n'y tenant jamais des postures indecentes , & s'abstenant avec grand soin des ris , causeries , legereitez & autres semblables irreverences , puis qu'il est certain que du respect ou de l'irreverence qu'on fait pa-